



FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

Une hausse immédiate, pas une promesse électorale !

La ministre de la Transformation et de la fonction publiques vient d'annoncer un projet de dégel de la valeur du point d'indice, mesure générale indispensable notamment pour maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

FO Fonction publique n'a eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les rémunérations depuis le début du quinquennat. Mais force est de constater que cette proposition est bien tardive et reste aléatoire.

En effet, les « concertations » pour déterminer le montant de la revalorisation ne commenceront qu'après les élections présidentielles et l'application de cette mesure ne pourra être concrète qu'après une loi de finances rectificative votée par le nouveau Parlement donc après les élections législatives.

FO ne peut se satisfaire de cette méthode très particulière !

C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable !

Depuis des mois, FO Fonction publique alerte le gouvernement sur l'indispensable revalorisation du point d'indice pour compenser une inflation sans précédent en 2021 qui se poursuit en 2022.

A contrario, le gouvernement s'est contenté de relever le salaire des agents publics passés en dessous du SMIC. De fait, 99 % des agents subissent de plein fouet l'inflation et une baisse drastique de leur pouvoir d'achat.

Cette mesure ne nous fera pas oublier que ce quinquennat a été le premier où les salaires auront été gelés sur les cinq ans de la mandature.

Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat. Avec une inflation prévue de 4 % en 2022, la revalorisation annoncée avant l'été ne peut être inférieure à 4 %.

De plus, un plan pluriannuel de revalorisation du point d'indice doit être engagé afin de compenser les pertes subies, sans oublier une amélioration de la grille indiciaire pour redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière.

FO Fonction publique continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance.

Fait à Paris, le 15 mars 2022